

Réunion animée par Jérôme AMORY, délégué du Maire pour le Conseil de quartier Bassin de la Villette

Ordre du jour :

- Point d'information sur la concertation du **projet de pistes cyclables avenue de Flandre** : modalités de votation sur les trois scénarii
- Point d'étape sur la **Zone de Sécurité Prioritaire**
- Informations vie locale et questions diverses

POINT D'INFORMATION SUR LA CONCERTATION DU PROJET DE PISTES CYCLABLES AVENUE DE FLANDRE

L'avenue de Flandre est un axe majeur du 19^e, aujourd'hui largement dominé par la circulation et le stationnement des véhicules. Habitant.e.s et usager.e.s en subissent les conséquences : embouteillages, bruit et pollution de l'air. Le Plan Vélo nous donne les moyens d'aménager le territoire pour créer des pistes cyclables. Dans un objectif de santé publique, nous vous proposons un projet pour améliorer la circulation et l'environnement (tout en préservant le dynamisme économique de l'avenue), qui consiste à réaliser sur toute l'avenue des aménagements cyclables, faciliter et sécuriser les déplacements piétons en transformant le terre-plein central en promenade urbaine sans coupure, et réduire l'espace occupé par la voiture. Ce projet a été présenté à plusieurs reprises aux habitant.e.s et commerçant.e.s. Trois scénarii d'aménagement sont possibles, et le Maire a souhaité soumettre le choix du scénario mis en œuvre à une **votation citoyenne**, du 11 décembre 2017 au 12 janvier 2018 (sur internet, par courrier, ou lors de permanences dans le quartier).

Scénario 1 : Une piste cyclable de chaque côté du terre-plein central protégée par une bordure physique

Côté impair, file de stationnement reconstituée le long de la piste cyclable. Conséquences du scénario n°1 :

- La réduction de 30% du nombre de places de stationnement sur l'avenue en surface ;
- La réduction estimée à 50% de la capacité de circulation des véhicules motorisés, côté impair.

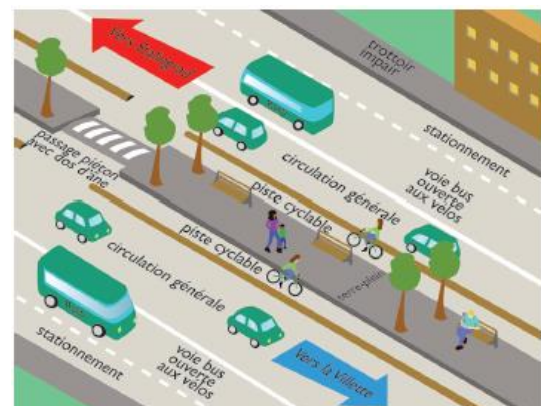
-> Scénario 1 : 12,70 % (238 votes)

Scénario 2 : Une piste cyclable de chaque côté du terre-plein central protégée par une bordure physique, avec voie de bus

Pas de reconstitution de stationnement le long de la piste sur le côté impair, pour créer une voie de bus côté impair qui améliorera la régularité du bus n° 54 sur ce tronçon. Conséquences du scénario n°2 :

- La réduction de 50% du nombre de places de stationnement en surface sur l'avenue ;
- La réduction estimée à 50% de la capacité de circulation des véhicules motorisés, côté impair.

-> Scénario 2 : 61,05 % (1144 votes)



Scénario 2

Scénario 3 : Une piste cyclable de chaque côté du terre-plein central protégée par une bordure physique, sans voie de bus

Pas de reconstitution de stationnement le long de la piste côté impair et pas de création de voie de bus dédiée -> pas de réduction des espaces de circulation automobile. Conséquences du scénario n° 3 :

- La réduction de 50% du nombre de places de stationnement en surface sur l'avenue ;
- Les bus sont renvoyés à la circulation générale.

-> Scénario 2 : 25,56 % (479 votes)

➔ Résultats de la votation : 1874 votes, le scénario 2 (61 %) est retenu.

POINT D'ETAPE SUR LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE

Bénédicte MARGENET-BAUDRY, commissaire du 19^e

Mission de la Prévention et de la Communication

Alain SCHNEIDER de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, accompagné des Correspondants de Nuit

David CHERFA, conseiller d'arrondissement délégué sur les questions de propreté

Les Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP) ont pour mission de renforcer et de mieux coordonner les interventions et les investigations des policiers chargés de la sécurité des rues, des services spécialisés de la Police Judiciaire, de la Justice, mais aussi des services publics municipaux et des clubs de prévention. Depuis que notre quartier est passé en ZSP, nous avons depuis pris l'habitude de faire régulièrement un point d'étape sur cette dynamique enclenchée sur notre territoire.

Indicateurs des activités liées à la sécurité sur le quartier : les chiffres de la délinquance, basés sur les faits constatés (c'est à dire des plaintes déposées), et les chiffres d'intervention de la police.

3 types d'agrégats, révélateurs du travail réalisé par les services de police sur ce territoire, avec les moyens qui sont les leurs :

- Atteintes physiques : - 15%
- Atteintes aux biens : - 4%
- Actions révélées par les initiatives de la police : + 6%

Plusieurs tendances en ressortent :

- Augmentation assez inquiétante des vols avec violence sur ce quartier
 - Baisse des atteintes aux biens (cambriolages, vols et dégradations de véhicules)
 - Augmentation des activités liées aux stupéfiants, surtout place de Stalingrad
- ➔ Important travail des services de police sur les activités liées aux stupéfiants et vols avec violence.

Très forte augmentation de leurs chiffres d'intervention, notamment concernant les affaires de perturbateurs indésirables (+ 30% d'interventions) pour lesquelles la police effectue un travail de présence (maillage 24h/24 pour procéder aux évictions nécessaires), en lien avec les habitant.e.s et les commerçant.e.s.

Problématique des nuisances sonores sur le Bassin : + 30% d'interventions sur les tapages diurnes, + 50% sur les tapages nocturnes. Travail compliqué, car pour pouvoir verbaliser il faut que le tapage soit constaté. Arrêté du préfet sur la vente/consommation d'alcool.

Depuis 2014, baisse de la nuisance liée aux pétards, grâce au travail de sensibilisation réalisé auprès des collégien.ne.s.

Quant aux tags, la police ne peut rien faire quand il s'agit d'un mur privé s'il n'y a pas de dépôt de plainte. Les Correspondants de Nuit travaillent le dialogue (compliqué car ce n'est jamais la même population de taggeurs) et essaient de drainer l'expression artistique du tag vers les espaces dédiés.

Concernant les sujets de propreté, présence de la Brigade de Lutte contre les Incivilités (Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris), dont les effectifs ont été renforcés. Environ 50 agents sur le 19^e, en uniforme ou en civil, tournent entre 7h et 23h non-stop, dimanches inclus, et procèdent à des verbalisations (épanchements d'urine, jets de mégots, déjections canines, etc.). Leurs rondes se focalisent notamment sur les « points noirs de malpropreté », et ils réagissent aux signalements qui leur sont faits, c'est donc important que les habitants fassent remonter les problèmes.

- ➔ Important déploiement des policiers et autres acteurs de la sécurité sur le terrain, en tenue et en civil. Ce n'est pas parce que vous ne les voyez pas qu'ils ne sont pas présents.

Police Secours : 17. Plateforme des appels non-urgents : 34 30 (6 centimes/minute).
Commissariat central et Service de l'Accueil et de l'Investigation de Proximité (SAIP) : 3 rue Erik-Satie,
ouvert 24h/24 et 7 jours/7.
Brigade des Délégations et des Enquêtes de Proximité (BDEP) : ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h,
hors jours fériés.
Cellule d'Écoute et de Traitement des Doléances : ecoute19@interieur.gouv.fr

INFORMATIONS VIE LOCALE ET QUESTIONS DIVERSES

La Ville de Paris a demandé à certaines péniches actuellement présentes sur le Bassin de la Villette de partir. Quelles en sont les raisons ?

Jusqu'à maintenant, les conventions des péniches étaient renouvelées de gré à gré, mais depuis la loi Sapin 2 leur renouvellement automatique sans transparence ni concurrence n'est plus autorisé. La Ville de Paris a donc engagé un appel à candidatures, qui permet un système d'attribution des emplacements plus transparent et plus juste au regard du nombre d'acteurs désireux de développer des projets sur le réseau fluvial (les nouvelles conventions permettent aussi de sortir d'un système précaire en s'inscrivant dans un temps plus long : 10 ans au lieu de 3). La Ville de Paris a souhaité proposer une offre d'animation renouvelée sur le bassin de la Villette et le canal – sans ignorer la part prise par les péniches en place dans le regain d'attractivité du Bassin : ces dernières ont été prévenues en amont de l'appel à candidatures et invitées à se saisir de cette occasion pour renouveler leurs propositions de programmation. Suite au premier appel à candidatures et à un désistement, deux emplacements font l'objet d'un nouvel appel à candidatures. Selon la demande exprimée par François Dagnaud, dans l'éventualité où des péniches actuellement présentes sur le canal ne seraient pas retenues à l'issue de cette nouvelle procédure, la Ville de Paris s'engage à les accompagner dans un projet de réinstallation sur le domaine fluvial ou sur terre. Les différents critères explicités dans l'appel à candidatures : ouverture sur le quartier et participation aux initiatives locales, valorisation de la voie d'eau, viabilité du modèle économique, et volonté de se renouveler. Si la Ville de Paris se trouve dans la nécessité de maintenir un équilibre économique, il ne s'agit certainement pas d'éliminer par principe les petites structures au profit de grands groupes, bien au contraire, mais de retenir des projets variés et de qualité. François Dagnaud souhaite préserver l'exception culturelle du 19^e en permettant aux petites structures, dont le modèle économique est souvent fragile, de se maintenir dans l'arrondissement et sur le canal. Il est aussi convaincu que la diversité et le renouvellement des activités sont garants du dynamisme de nos quartiers.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
conseilsdequartier19@paris.fr / www.mairie19.paris.fr
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris

